

Canada

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 8 février 1950.

L'honorable Leslie M. Frost, M.A.L.,
Premier ministre de l'Ontario,
Toronto (Ontario).

Mon cher premier ministre,

Je désire accuser réception de votre lettre du 3 courant, concernant la conférence fédérale-provinciale que nous projetons de tenir à l'automne prochain.

Je comprends que vous vous êtes déjà mis en contact avec le ministre des Finances en vue d'organiser prochainement des conversations officielles au sujet de certains des points que mentionne votre lettre.

J'espère recevoir en temps opportun vos propositions relativement au programme de la conférence.

Votre bien dévoué,

Louis-S. St-Laurent.

Manitoba

Cabinet du Premier Ministre

Winnipeg, le 6 août 1949

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, C.R.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa (Ontario).

Monsieur le premier ministre,

Les relations fédérales-provinciales intéressent toujours au plus haut point la population du Manitoba. Cette préoccupation a poussé le gouvernement manitobain à étudier soigneusement les moyens qui permettraient au gouvernement fédéral et à ceux des provinces de travailler conjointement à améliorer le niveau général de bien-être au Canada. Nos citoyens seraient fort heureux d'apprendre qu'on a accompli quelque progrès en vue de l'établissement de relations pratiques plus complètes entre le Canada et les provinces, surtout dans les principaux domaines des services publics. Aux yeux des membres du gouvernement manitobain, le moment semble propice à l'examen soigné de ces questions, compte tenu de l'expérience passée et des circonstances et perspectives présentes. Il y aurait peut-être lieu d'étudier ce qui a déjà été accompli dans ce domaine grâce aux accords conclus avec sept provinces et de songer aussi à la possibilité d'étendre ou de modifier les accords existants, à l'avantage mutuel des intéressés.

Ces entretiens comprendraient sans doute l'examen des propositions soumises lors de conférences antérieures, modifiées au besoin, en tenant compte des circonstances actuelles. On pourrait aussi étudier les nouvelles propositions que jugeraient bon de formuler le gouvernement fédéral ou l'une quelconque des provinces. Vu l'extrême complexité et la nature fort différente des questions en jeu, nous ne croyons pas opportun de chercher à énumérer ici celles qui pourraient servir de base aux entretiens, lors de cette conférence. Au Manitoba, notre premier souci porterait sur l'élaboration de projets destinés à assurer la stabilité financière des provinces, l'établissement de programmes sains et fructueux quant au placement de fonds publics, à l'exploitation et à la conservation des ressources naturelles, aux mesures de sécurité sociale de toutes sortes, ainsi qu'aux moyens d'encourager l'expansion industrielle et agricole en général.

Le gouvernement du Manitoba est prêt à soumettre ses avis et propositions, et il croit qu'il est

urgent de les étudier et d'examiner aussi toutes celles que le gouvernement fédéral ou les autres provinces pourront formuler.

Le gouvernement du Manitoba est donc d'avis qu'il y a lieu de prendre des dispositions en vue de convoquer une conférence fédérale-provinciale aussitôt que possible.

Votre tout dévoué,

Douglas Campbell.

Canada

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 18 août 1949.

L'honorable Douglass L. Campbell, M.A.L.,
Premier ministre du Manitoba,
Hôtel du Parlement,
Winnipeg (Manitoba).

Monsieur le premier ministre,

J'ai discuté avec mes collègues les questions soulevées dans la lettre que vous m'avez adressée le six du mois courant, et en particulier votre proposition de prendre des dispositions en vue de convoquer, aussitôt que possible, une conférence fédérale-provinciale.

Nous reconnaissons, évidemment, que tous ceux à qui incombe la direction des affaires du pays sont tenus de collaborer tous ensemble à l'amélioration du bien-être des personnes qu'ils représentent.

Cependant, je ne suis pas persuadé que la meilleure façon de chercher à remplir ce devoir soit de nous réunir en conférence plénière fédérale-provinciale.

D'aucuns prétendraient sûrement qu'au cours d'une conférence de cette nature, il conviendrait d'étudier d'abord les questions financières. Des dépêches assez récentes de journaux révèlent même que, de l'avis de certaines personnes, il faudrait "reconnaître nettement la priorité des provinces en matière d'impôts directs" avant de chercher à entrer dans les détails.

Or, ceux qui ont la responsabilité à l'égard de toute question se rangeant dans la catégorie de sujets énumérés à l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique (y compris la défense nationale) ne sauraient songer un seul instant à restreindre d'aucune manière l'autorité législative du Parlement du Canada pour ce qui est du "prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation".

Cela, évidemment, ne signifie pas qu'il n'existe pas plusieurs questions qui peuvent et devraient faire l'objet d'une collaboration sincère entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces.

Il nous a semblé que, étant donné l'expérience acquise à cet égard, nous pourrions favoriser davantage cette collaboration au moyen de travaux préparatoires qui consisteraient en francs entretiens avec chaque gouvernement provincial sur des questions distinctes et précises. Nous avons déjà entamé des pourparlers qui, je l'espère, seront fructueux et prépareront la voie à une conférence générale qui n'aboutira pas à un échec.

Comme vous le savez, les accords fiscaux conclus par nous avec sept gouvernements provinciaux expireront le 31 mars 1952, et nous nous sommes engagés à convoquer une conférence au moins un an avant l'expiration de ces accords.

Il se peut que, par suite des entretiens distincts déjà amorcés, il soit opportun de convoquer cette conférence beaucoup plus tôt qu'un an avant la date d'expiration de ces accords. Il se peut aussi qu'il soit souhaitable de tenir, à une date plus rapprochée, une conférence générale dont l'ordre